DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 14 avril 2023

04.2023-14	**PATRIMOINE** **Marché à procédure adaptée « installation de blocs béton pour séparer les déchets inertes/gravats à la déchetterie de Clisson »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le traitement des déchets inertes/gravats et la nécessité de les séparer par des blocs en béton formant des cellules et d'en faciliter le chargement pour les évacuer de la déchetterie de Clisson,

Considérant que la société BMA, sise ZI Anjou Atlantique - 49170 SAINT GERMAIN DES PRES, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour fourniture et pose de blocs en béton à la déchetterie de Clisson, avec la société BMA, sise ZI Anjou Atlantique - 49170 SAINT GERMAIN DES PRES, pour un montant de 6 180,00€ H.T. soit 7 416,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230420-4-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-04-2023
Publication le : 20-04-2023

Publication sur le site internet le : 24/04/2023